Augustus: Res Gestae,

1-10

RES GESTAE DIVI AVGVSTI Rerum gestarum divi Augusti, quibus orbem terra[rum] imperio populi Rom. subiecit, et impensarum, quas in rem publicam populumque Romanum fecit, incisarum in duabus aheneis pilis, quae su[n]t Romae positae, exemplar sub[i]ectum.

- (1) Annos undeviginti natus exercitum privato consilio et privata impensa comparavi. per quem rem publicam a dominatione factionis oppressam in liberatatem vindicavi. Eo [nomi]ne senatus decretis honorif[i]cis in ordinem suum m[e adlegit C. Pansa et A. Hirti]o consulibus, con[sula]rem locum s[imul dan sententiae ferendae, et i]imperium mihi dedit. Res publica, n[e quid detrimenti caperet, a] me pro praetore simul cum consulibus pro[viden]dum [iussit. P]opulus autem eodem anno me consulem, cum [cos. uterqu]e in bel[lo ceci]disset, et triumvirum rei publicae costituend[ae creavit.
- (2) Qui parentem meum [interfecer]un[t eo]s in exilium expuli iudiciis legitimis ultus eorum [fa]cin[us, e]t postea bellum inferentis rei publicae vici b[is a]cie.
- (3) [B]ella terra et mari c[ivilia ex]ternaque toto in orbe terrarum s[aepe gessi] victorque omnibus v[eniam petentib]us civibus peperci. Exte[rnas] gentes, quibus tuto i[gnosci pot]ui[t, co]nservare quam excidere m[alui]. Millia civium Roma[no]rum [sub] sacramento meo fuerunt circiter [quingen]ta. Ex quibus dedu[xi in coloni]as aut remisi in municipia sua stipen[dis emeri]tis millia aliquant[o plura qu]am trecenta et iis omnibus agros a[dsignavi] aut pecuniam pro p[raemis mil]itiae dedi. Naves cepi sescen[tas praeter] eas, si quae minore[s quam trir]emes fuerunt.
- (4) [Bis] ovans triumphavi et tri[s egi] curulis triumphos et appella[tus sum v]iciens et semel imperator. [Decernente plu]ris triumphos mihi sena[t]u [eis su]persedi. L[aurum de f]asc[i]bus deposui in Capi[tolio votis, quae] quoque bello nuncupaveram, [sol]utis. Ob res a [me aut per legatos] meos auspicis meis terra ma[riqu]e pr[o]spere gestas qui[nquageniens et q]uinquiens decrevit senatus supp[lica]ndum esse dis immortalibus. Dies a[utem, pe]r quos ex senatus consulto [s]upplicatum est, fuere DC[CCLXXXX. In triumphis meis] ducti sunt ante currum meum reges aut r[eg]um lib[eri novem. Consul f]ueram terdeciens, cum [scribeb]a[m] haec, [et agebam se]p[timum et] tricen[simum annu]m tribuniciae potestatis.
- (5) [Dic]tat[ura]m et apsent[i et praesenti mihi datam a populo et sena]tu [M. Marce]llo e[t] L. Ar[runtio cos non accepi. Non recusavi in summa f]rum[enti p]enuria curatio[n]em an[non]ae [qu]am ita ad[min]ist[ravi, ut] in[tra] die[s] paucos metu et periclo p[r]aesenti civita-

Actes du divin Auguste, par lesquels il a soumis la terre entière au pouvoir du peuple romain, et les dépenses qu'il a effectuées dans l'intérêt de l'État et du peuple romain, tels qu'ils sont gravés sur deux colonnes de bronze qui sont exposées à Rome: copie cidessous.

- (1) Agé de dix-neuf ans, j'ai levé une armée de mon propre chef et à mes propres frais, grâce à laquelle j'ai rendu sa liberté à l'État qui était écrasé par la domination d'un parti. Ce pour quoi le sénat par des décrets honorifiques m'a admis en son sein sous le consulat de Gaius Pansa et d'Aulus Hirtius, me donnant en même temps rang de consul dans l'ordre des prises de parole. Il m'a donné aussi l'*imperium*. Ayant voté le décret déclarant la patrie en danger, il m'a ordonné de veiller à son application avec rang de propréteur en collaboration avec les consuls. Mais le peuple romain, cette même année, m'a élu d'abord consul, à la suite de la disparition à la guerre des deux consuls en exercice, puis triumvir chargé de réformer les institutions de l'État.
- (2) Ceux qui ont tué mon père, je les ai condamnés à l'exil selon une procédure légale pour les punir de leur crime, et quand plus tard ils ont porté les armes contre l'état, je les ai par deux fois vaincus au combat.
- (3) J'ai souvent conduit des guerres sur terre et sur mer, guerres civiles et guerres étrangères, et après la victoire, j'ai épargné tous les citoyens qui demandaient leur pardon. Quant aux nations étrangères, celles auxquelles la clémence pouvait être accordée sans risque, j'ai préféré les sauver à les détruire. Sous mes ordres, liés par le serment militaire, se sont trouvés cinquante mille citoyens romains. Sur ce nombre, j'en ai installé dans des colonies ou renvoyé dans leurs municipes à la fin de leur temps de service un peu plus de trente mille. A tous j'ai attribué des terres ou j'ai donné une somme d'argent en récompense des services accomplis. J'ai pris six cents navires, sans compter ceux étaient plus petits que les trirèmes.
- (4) J'ai reçu deux fois l'honneur d'une ovation et j'ai conduit à trois reprises des triomphes curules, j'ai été vingt et une fois acclamé « imperator ». Le sénat m'ayant accordé d'autres triomphes, je ne les ai pas célébrés. J'ai consacré au Capitole le laurier de mes faisceaux pour marquer que les vœux que j'avais formulés à l'occasion de chaque guerre s'étaient réalisés. Pour les campagnes terrestres et navales entreprises sous mes auspices par moi-même ou mes officiers, campagnes couronnées de succès, le sénat a décrété cinquante-cinq fois des actions de grâces envers les dieux immortels. Quant aux jours pendant lesquels ces actions de grâce ont été célébrées, ils sont au nombre de 890. Au cours de mes triomphes, ont défilé devant mon char neuf rois ou enfants de rois. J'ai exercé treize fois le consulat au moment où j'écris ces lignes, et j'étais dans ma trente-septième année de puissance tribunicienne.
- (5) Je n'ai pas accepté la dictature qui m'était donné

tem univ[ersam liberarem impensa et] cura mea. Consul[atum tum da]tum annuum e[t perpetuum non accepi.]

- (6) [Consulibus M Vinicio et Q Lucretio et postea P] Lentulo et Cn L[entulo et tertium Paullo Fabio Maximo] e[t Q Tuberone senatu populoq]u[e Romano consentientibus ut curator legum et morum maxima potestate solus crearer nullum magistratum contra morem maiorum delatum recepi. Quae tum per me fieri senatus voluit, per tribuniciam potestatem perfeci, cuius potestatis conlegam et ipse quinquiens mihi a senatu depoposci et accepi.]
- (7) [Tri]umv[i]rum rei pu[blicae c]on[s]ti[tuendae fui per continuos an]nos [decem. P]rinceps s[enatus fui usque ad e]um d[iem, quo scrip]seram [haec, per annos] quadra[ginta. Pon]tifex [maximus, augur, Xvvir]um sacris fac[iundis, VIIvirum ep]ulon[um, frater arvalis, sodalis Titius], fetialis fui.
- (8) Patriciorum numerum auxi consul quintum iussu populi et senatus. Senatum ter legi. Et in consulatu sexto censum populi conlega M. Agrippa egi. Lustrum post annum alterum et quadragensimum fec[i]. Quo lustro civium Romanorum censa sunt capita quadragiens centum millia et sexag[i]inta tria millia. Tum [iteru]m consulari cum imperio lustrum [s]olus feci C. Censorin[o et C.] Asinio cos. Quo lustro censa sunt civium Romanorum [capita] quadragiens centum millia et ducenta triginta tria mi[llia. Et tertiu]m consulari cum imperio lustrum conlega Tib. Cae[sare filio] m[eo feci,] Sex. Pompeio et Sex. Appuleio cos. Quo lustro ce[nsa sunt]civ[ium Ro]manorum capitum quadragiens centum mill[ia et n]onge[nta tr]iginta et septem millia. Legibus novi[s] m[e auctore l]atis m[ulta e]xempla maiorum exolescentia iam ex nostro [usu] red[uxi et ipse] multarum rer[um exe]mpla imitanda pos[teris tradidi.]
- (9) Vota p[ro valetudine meo susc]ipi p[er cons]ules et sacerdotes qu[in]to qu[oque anno senatus decrevit. Ex iis] votis s[ae]pe fecerunt vivo m[e ludos aliquotiens sace]rdo[tu]m quattuor amplissima colle[gia, aliquotiens consules. Pr]iva[t]im etiam et municipatim univer[si cives unanimite]r con[tinente]r apud omnia pulvinaria pro vale[tu]din[e mea s]upp[licaverunt.]
- (10) Nom[en me]um [sena]tus c[onsulto inc]lusum est in saliare carmen et sacrosanctu[s in perp]etuum [ut essem et, q]uoad viverem, tribunicia potestas mihi [esse, per lege]m sanc[tum est. Pontif]ex maximus ne fierem in vivi [c]onlegae l]ocum, [populo id sace]rdotium deferente mihi, quod pater meu[s habuer]at, r[ecusavi. Cepi id] sacerdotium aliquod post annos, eo mor[t]uo q[ui civilis] m[otus o]ccasione occupaverat, cuncta ex Italia [ad comitia mea] confluen[te mu]ltitudine, quanta Romae nun[q]uam [fertur ante i]d temp[us fuisse], P. Sulpicio C. Valgio consulibu[s].

- en mon absence et en ma présence par le peuple et le sénat, sous le consulat de M. Marcellus et L. Arruntius (22 av. n. è.). Je n'ai pas refusé, au moment d'une extrême pénurie de blé, la responsabilité de l'approvisionnement en céréales, que j'ai gérée de telle sorte qu'en quelques jours j'ai délivré la totalité des citoyens de la crainte et du danger qui les menaçaient, en gérant la crise avec mes fonds personnels. Je n'ai pas accepté le consulat pour l'année et à vie qui me fut alors voté.
- (6) Sous les consulats de M. Vinicius et de Q. Lucretius (19 av. n. è.) puis de P. Lentulus et Cn. Lentulus (18 av. n. è.) et une troisième fois sous le consulats de Paullus Fabius Maximus et de Q. Tubero (11 av. n. è.), à la demande conjointe du sénat et du peuple romain pour que je sois nommé, sans collègue et avec les pouvoirs les plus étendus, curateur aux lois et aux mœurs, je n'ai consenti à exercer aucune magistrature contraire au *mos maiorum*. Comme le sénat voulait cette fois que je prenne en charge personnellement ces problèmes, je les ai traités dans le cadre de ma puissance tribunicienne. Et pour exercer cette fonction, j'ai demandé moi-même au sénat et j'ai obtenu que me soit adjoint un collègue.
- (7) J'ai été triumvir chargé de réformer les institutions de l'état pendant dix années consécutives. Au jour où j'écris ces lignes, j'ai été le Premier des sénateurs pendant quarante ans. J'ai été Grand pontife, augure, membre de la Commission des Quinze en charge des affaires religieuses, membre de la Commission des Sept en charge des banquets sacrés, frère Arvale, Compagnon Titius, fécial.
- (8) Consul pour la cinquième fois, j'ai augmenté, sur ordre du peuple et du sénat, le nombre des patriciens. J'ai révisé trois fois la liste des sénateurs. Et pendant mon sixième consulat, j'ai mené le recensement des citoyens romains avec mon collègue M. Agrippa (28 av. n. è.). J'ai procédé à ce lustre pour la première fois depuis quarante et un ans. Lors de ce lustre, on a recensé quatre millions soixante-trois mille citovens romains. Ensuite, une deuxième fois, disposant des pleins pouvoirs proconsulaires, j'ai procédé au lustre sans collègue, sous le consulat de C. Censorinus et de C. Asinius (8 av. n. è.). Lors de ce lustre, on a recensé quatre millions deux cent trente-trois mille citoyens romains. Enfin, une troisième fois, disposant des pleins pouvoirs proconsulaires, j'ai procédé au lustre avec pour collègue mon fils Tibère César, sous le consulat de Sex. Pompeius et de Sex. Appuleius (14 av. n. è.). Lors de ce lustre, on a recensé quatre millions neuf cent trente-sept mille citoyens romains. Par de nouvelles lois qui ont été votées à mon initiative, j'ai fait revivre de nombreuses traditions de nos ancêtres qui étaient en train de tomber en désuétude et j'ai moimême transmis à la postérité des exemples à suivre en de nombreux domaines.
- 9. Le sénat a décrété que tous les quatre ans seraient célébrés par les consuls et les prêtres des vœux publics pour ma santé. En raison de ces vœux, des jeux ont été donnés de mon vivant tantôt par les quatre principaux collèges de prêtres, tantôt par les consuls. A titre privé également, ou au nom des municipes,

tous les citoyens unanimes ont offert sans discontinuer des sacrifices pour ma santé auprès de tous les lits des dieux.

10. Mon nom a été introduit, par décision du sénat, dans l'hymne des Saliens et il a été déclaré solennel-lement par la loi que ma personne serait définitivement inviolable et que j'aurais à vie la puissance tribunicienne. J'ai refusé de devenir Grand Pontife en prenant, de son vivant, la place d'un collègue, alors que le peuple me décernait ce sacerdoce que mon père avait exercé. J'ai accepté ce sacerdoce quelques années après, à la mort de celui qui s'en était emparé à l'occasion des troubles civils. Venue de toute l'Italie, la multitude qui s'est assemblée sous le consulat de P. Sulpicius et de C. Valgius pour mon élection (au consulat) a dépassé en importance tout ce que Rome avait enregistré jusque là.